

RCS : GAP

Code greffe : 0501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GAP atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00301

Numéro SIREN : 804 257 442

Nom ou dénomination : A.C.D. 05

Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2020 sous le numéro de dépôt A2020/003019

A.C.D. 05
Société par actions simplifiée
au capital de 20.000 Euros
Siège social : Les Sagnes, 05310 LA ROCHE DE RAME
RCS GAP 804.257.442

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 24 NOVEMBRE 2020

L'an deux-mille-vingt,
Le vingt-quatre novembre,
A 18,00 heures,

Les associés de la société ACD 05 se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, consécutivement à la cession par Monsieur Bruno DI MARCO de l'intégralité des actions qu'il détenait dans le capital de la société.

Sont présents :

- Monsieur Mustafa DEMIR, propriétaire de 10.000 actions
En pleine propriété
- Monsieur Romain ALLAMANO, propriétaire de 10.000 actions
En pleine propriété

Total des actions des associés présents : 20.000 actions
sur les 20.000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bruno DI MARCO, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Mustafa DEMIR est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et peut délibérer tant comme assemblée générale ordinaire que comme assemblée générale extraordinaire.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,

 y.d.m.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

I – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,

II – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Suppression du Titre 8 des statuts relatif à la nomination des dirigeants et modifications de la numérotation des Titres 9 et 10 qui deviennent 8 et 9 des statuts,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

I – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Bruno DI MARCO de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

- Monsieur Mustafa DEMIR, né le 22 mars 1978 à TASOVA (Turquie), de nationalité Turque, demeurant à LA ROCHE DE RAME 05310, Les Frairies, BAT A, Appt n° 7, Rue des Frairies.

Monsieur Mustafa DEMIR, ici présent, accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



II - DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer le Titre 8 des statuts relatif à la nomination de l'ancien président sans qu'il y ait lieu de la remplacer par celle du nouveau président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de la suppression du Titre 8 des statuts décide de modifier la numérotation des Titres 9 et 10 qui deviennent 8 et 9, comme suit :

« TITRE 8

FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS - FRAIS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer l'ensemble des formalités légales relatives à la constitution de la Société et notamment :

- *procéder à l'enregistrement des statuts auprès du Service des impôts compétent ;*
- *signer et faire publier l'avis de constitution dans un journal d'annonces légales dans le département du siège social ;*
- *procéder à toutes déclarations auprès du Centre de Formalités des Entreprises compétent ;*
- *effectuer toutes formalités en vue de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ;*
- *à cet effet, signer tous actes et pièces, acquitter tous droits et frais, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire afin de donner à la Société présentement constituée son existence légale en accomplissant toutes autres formalités prescrites par la loi.*

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'accomplir l'ensemble des formalités de publicité, de dépôt et autres pour parvenir à l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

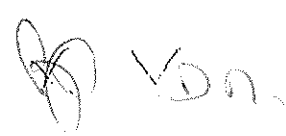
TITRE 9

MANDAT DE PRENDRE DES ENGAGEMENTS POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE

Monsieur Bruno DI MARCO, agira au nom et pour le compte de la Société. Il passera les actes et prendra pour le compte de la Société l'engagement suivant :

- *Souscription d'un compte bancaire.*

Ces engagements seront repris par la Société du seul fait de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. »



QUATRIEME RESOLUTION

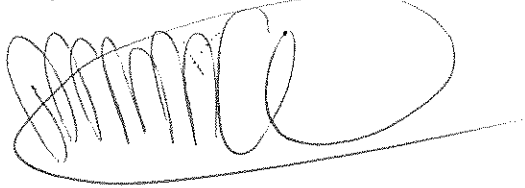
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
M. Bruno DI MARCO
« Bon pour démission de mes fonctions de Président »



Le secrétaire
M. Mustafa DEMIR
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

